



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PACTE
DES
SOLIDARITÉS

Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté

Décembre 2023

Document d'information

Les sources de financement en matière de prévention et promotion de la santé

Avertissement : Chaque année, le projet de loi de finances en France est accompagné d'annexes générales, notamment les "[jaunes budgétaires](#)", qui présentent l'effort financier de l'État sur certaines politiques publiques. Depuis 2020, une annexe spécifique a été dédiée à la "Prévention et promotion de la santé". Le document ci-dessous résume les différentes sources de financement disponibles pour les associations. Ces sources de financement sont variées et proviennent de plusieurs programmes, concernant des thématiques relatives à la santé, au bien-être, à la lutte contre les addictions, à la solidarité alimentaire et à la vie étudiante.

Source : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/22023>

Solidarité alimentaire

Le fonds "**Mieux manger pour tous**", mis en place pour faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour les plus précaires, s'inscrit dans la continuité des travaux de la Convention citoyenne pour le climat et de la loi Egalim. Une composante territoriale vise à promouvoir la création d'alliances locales de solidarité alimentaire impliquant les producteurs, les associations et les collectivités. Cette démarche a pour objectif de soutenir diverses initiatives, telles que les expérimentations de chèques alimentaires initiées par les collectivités territoriales, le financement des projets alimentaires territoriaux, ainsi que la prise en charge des zones non couvertes par l'aide alimentaire.

Source : [Alimentation durable -« Mieux manger pour tous » : un plan d'aide alimentaire pour les personnes précaires | Service-Public.fr](#)

Vie Sociale et étudiante

Le programme 231 alloue une part significative de ses ressources au soutien financier d'associations jouant un rôle crucial dans l'amélioration de la vie étudiante. Ces fonds ont été attribués à des mutuelles et associations étudiantes telles que La Mutuelle Des Étudiants, Avenir Santé France et l'association Nightline. Ils visent à financer des initiatives axées sur **la prévention et la santé mentale**, contribuant ainsi au renforcement du bien-être des étudiants. Par ailleurs, le programme 231 participe également au financement de la Coordination Nationale d'Accompagnement des Étudiants en Santé, une initiative essentielle qui propose une ligne d'écoute accessible à tous les étudiants depuis la rentrée 2023-2024.

Source : [FR 2022 PLF BG PGM 231.pdf](#)

Promotion de la Santé et Prévention

Les Fonds pour l'Innovation du système de santé (FISS) et le Fonds d'Intervention régional (FIR) jouent un rôle crucial dans le financement d'initiatives axées sur la promotion de la santé et la prévention des maladies. Le FIR a attribué des fonds à de nombreuses actions, telles que **les centres de dépistage, l'éducation thérapeutique, les consultations mémoire, la réforme des centres anti-tuberculose et le dépistage des cancers**. Il a également contribué à la **prévention de l'obésité** en soutenant des expérimentations de parcours novateurs spécifiquement conçus pour les jeunes et les adultes, avec une attention particulière accordée aux populations confrontées à des disparités d'accès aux soins et à une fragilité socioéconomique.

Source : [Le fonds d'intervention régional | National \(sante.fr\)](#)

De plus, en soutien à la Stratégie Nationale Sport Santé, le financement alloué en 2024 vise à renforcer le **réseau national des Maisons Sport Santé**, dédié au bien-être tout au long de la vie, et à encourager la collaboration entre les acteurs du sport et de la santé.

Source : [Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 | sports.gouv.fr](#)

D'autres financements ont été accordés à des associations agissant comme des centres de ressources pour les femmes victimes du distillène, ainsi qu'à des initiatives visant à informer le public et les professionnels sur la prévention des malformations. L'année 2023 a également été marquée par un renforcement du financement en faveur de la **santé périnatale et infantile**. Des actions spécifiques ont été soutenues, notamment la création de centres visant à accompagner les **personnes handicapées dans leur vie intime et sexuelle**, ainsi que la mise en place de centres régionaux en antibiothérapie.

Le Fonds National de Prévention, d'Éducation et d'Information Sanitaire (FNPEIS), instauré par la Cnam, est chargé de gérer et assurer le financement d'**actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaire** visant à améliorer l'état de santé de la population. Cela inclut notamment les actions de vaccination organisée, ainsi que les programmes nationaux et locaux d'éducation à la santé.

Source : [ad040909.pdf](#)

Des fonds sont également alloués à des projets visant à favoriser l'autonomie en matière de santé pour les personnes affectées par des maladies chroniques et leurs proches.

Santé Sexuelle et Reproductive

L'action 24 du programme 137, "**Accès aux droits et égalité professionnelle**", alloue des crédits pour soutenir **des initiatives locales liées à l'éducation, à la vie affective et sexuelle, ainsi qu'à la santé reproductive des femmes, y compris la contraception et l'IVG**. Parallèlement, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE) a reçu un financement pour ses plateformes d'écoute en 2022.

Source :

[budget.gouv.fr/files/uploads/extract/2023/PLF/BG/PGM/137/FR_2023_PLF_BG_PGM_137_JPE.html](#)

Dans le cadre du programme 304, diverses associations spécialisées dans la **prévention de la prostitution des mineurs et les violences faites aux enfants** sont financées pour des actions auprès des enfants, des auteurs de violence et des professionnels, incluant le soutien aux Établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF), également appelés **Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle** (EVARS).

Source : [Solidarité, insertion et égalité des chances.pdf](#)

Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2023-2025, l'administration vise à maintenir un soutien financier pour renforcer le pilotage stratégique de la Confédération du Mouvement du planning familial (MFPF) et coordonner son intervention auprès du réseau associatif. Sont soutenues par exemple l'ANCIC pour les journées nationales d'études sur l'IVG, la contraception et l'éducation à la vie affective et sexuelle, ou l'association Règles élémentaires pour une plateforme en ligne traitant des règles, avec pour objectif de briser les tabous, aborder des questions de santé menstruelle et traiter des pathologies associées.

Prévention en milieu rural

Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire agricole (FNPEISA), mis en place par la MSA, finance des **actions de prévention en milieu rural** afin de répondre aux besoins des populations. Ses actions comprennent des **campagnes de dépistage, des programmes d'éducation thérapeutique, des actions contre les inégalités, et des initiatives pour informer et accompagner les assurés**, notamment avec des services en ligne, et un parcours d'accompagnement pour les personnes précaires.

Source : [dac14bbf-8071-9af6-a292-1dfc5ce17fd9 \(msa.fr\)](#)

Prévention de la Violence et Sensibilisation

Des financements sont alloués pour soutenir des associations nationales qui s'engagent dans la **sensibilisation du public et des professionnels**, dans le but de faciliter la détection des situations de violence, d'améliorer la prise en charge et le suivi des cas, ainsi que d'organiser des initiatives préventives.

Source : [Cahier des charges Vie associative 2023 \(caf.fr\)](#)

Lutte contre le Tabac et les addictions

Un **fonds de lutte contre les addictions** (FLCA) permet d'appuyer des associations œuvrant dans le domaine des addictions (tabac, alcool, substances psychoactives). Ce fonds permet de soutenir des actions nationales, régionales, locales, et internationales, dont les objectifs principaux sont de protéger les jeunes, aider les fumeurs à arrêter, amplifier des actions pour réduire les inégalités sociales de santé, soutenir la recherche et l'innovation.

Source : [Fonds de lutte contre les addictions - Ministère de la Santé et de la Prévention \(sante.gouv.fr\)](#)

Conditions de travail

Le **Fonds pour l'amélioration des conditions de travail** (FACT) reçoit des crédits visant à encourager les entreprises, notamment les PME, associations et branches professionnelles, à concevoir et mettre en œuvre des projets innovants dans le domaine des missions confiées à l'ANACT. Ce dispositif cible spécifiquement les PME-TPE, prioritaires dans les politiques de prévention des risques professionnels, de qualité de vie au travail et de prévention de l'usure professionnelle. En 2022 et 2023, le FACT bénéficie d'un financement exceptionnel pour mettre en œuvre les dispositions de la loi du 2 août 2021 sur le renforcement de la santé au travail, développant de nouveaux **appels à projets**. À la fin de ce financement, la subvention du FACT est réévaluée à la hausse pour maintenir la dynamique en 2024.

Source : [FACT_ANACT.pdf \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

Pollution atmosphérique

Le programme 174 consacre des **financements à la lutte contre la pollution atmosphérique, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'air extérieur**. Dans ce contexte, il soutient les associations agréées pour la qualité de l'air (AASQA) présentes dans chaque région, lesquelles investissent dans des dispositifs de surveillance de la qualité de l'air. Ces AASQA bénéficient de l'accompagnement du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA), dont les investissements et études sont financés par la Direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).

Source : [Projet de loi de finances pour 2021 : Écologie, développement et mobilité durables - Sénat \(senat.fr\)](#)